

M. l'Orateur: Le député voudrait-il reprendre son siège? Il ne règne pas un ordre parfait à la Chambre en ce moment, mais le ministre et la présidence entendront le député, j'en suis sûr, s'il veut bien poser sa question maintenant.

M. Scott (Danforth): Merci, monsieur l'Orateur. Je m'efforce de poser une question sans irriter personne, comme d'habitude. (*Exclamations*)

Étant donné la crise permanente de logements que traverse le Canada et la conférence qui s'en vient, le gouvernement a-t-il songé, comme nous l'avons demandé, à autoriser des membres des partis de l'opposition à y assister ne serait-ce qu'à titre d'observateurs?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse au député à temps partiel de Danforth... (*Applaudissements*)... je dirai que l'on examinera sa proposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. A titre de corollaire, puis-je suggérer aux députés que ce genre d'appellation est antiparlementaire. Je dirais même qu'il est presque offensant d'appeler un ministre à temps partiel ou un député, un député à temps partiel. Je suggère à tous les députés d'en prendre bonne note.

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, quand j'appelle le ministre un ministre à temps partiel, je n'y mets aucune intention personnelle. Nous savons tous qu'il est ministre du Travail. Nous avons déploré de ne pas avoir un ministre à plein temps pour l'habitation. Je ne porte aucun jugement sur la personne même du ministre et je voudrais qu'on ne s'y méprenne pas.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle): Monsieur l'Orateur, parlant des élections partielles en Nouvelle-Écosse, le secrétaire d'État a-t-il reçu des renseignements sur les accusations de corruption?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Pas encore, monsieur l'Orateur. (*Exclamations*)

[*Français*]

LES FAILLITES

QUESTION RELATIVE À LA REFORTE DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Sous le règne des anciens ministres de la Justice, une refonte de la loi sur les faillites devait avoir lieu. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont rendues les démarches à ce sujet?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question des faillites relève maintenant du Registraire général.

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA CONVOCATION PROCHAINE DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? Maintenant que l'autre endroit a recommencé à siéger, le ministre favoriserait-il la convocation au plus tôt du comité mixte des questions pénitentiaires car, paraît-il, les deux coprésidents aimeraient tenir une séance sous peu?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, à la suite d'une requête antérieure du député, j'ai communiqué avec les présidents, qui m'ont assuré que le comité reprendrait ses séances très bientôt.

LA RADIODIFFUSION

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M^l^o LaMarsh tendant à la 2^e lecture du bill n^o C-163 visant à mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais récapituler brièvement certaines choses que j'ai dites à ce sujet avant l'ajournement du débat mercredi. J'ai dit qu'il était question d'unité nationale à l'article 2 (g) (iv) de la nouvelle loi sur la radiodiffusion. Voici le texte de cet alinéa:

...le service national de radiodiffusion devrait contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne;